

# BULLETIN MUNICIPAL 2022

## LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants de Saint Jean Lherm,

L'année 2021 a été féconde pour notre commune, en projets et réalisations qui vous sont détaillés dans la suite du bulletin municipal.



Toutefois, je citerai les deux principales actions menées avec le Conseil Municipal à savoir **la réhabilitation de la salle des fêtes et la rénovation de la bibliothèque** qui vont nous permettre très rapidement, je l'espère, de redynamiser la vie sociale de notre village après ces deux années de crise sanitaire. Profitez bien de ce bulletin et de **notre site internet réactualisé** pour découvrir **l'avancement de nos projets et ceux à venir** et vous informer sur la vie communale.

Avec toutes mes amitiés,

## Le site internet



Le site de la commune **a été rajeuni** ! Nous vous encourageons fortement à vous y connecter via le lien : **<https://saint-jean-lherm.fr>**.

Nous espérons que sa reconfiguration vous permettra de vous renseigner plus facilement et plus agréablement qu'auparavant.

Notez qu'il est **aussi accessible sur smartphone**, grâce à ses boutons de raccourcis, mais qui attention, ne reprennent pas toutes les informations du site.

Vous aurez ainsi accès **aux dernières actualités de notre commune**, dont notamment les activités, festivités, les travaux en cours ou à venir etc..

Vous pourrez communiquer et participer par l'intermédiaire **des boutons boîte à idées, propositions de services, signaler une anomalie**. Le bouton boîtes à idées vous permettra d'exprimer vos idées pour améliorer la vie sur la commune et le bouton propositions de services d'assurer un lien entre les habitants (covoiturage, échange de plantes...) propositions qui figureront sur le site.

Enfin, si vous désirez mettre des informations sur ce site, émettre des remarques, n'hésitez pas à **contacter la mairie ou Marie Christine Decosterd, adjointe**.

## SOMMAIRE :

◆ Le mot du Maire	1
◆ Le site internet	1
◆ Les projets de notre commune : ou en sommes nous ?	2-3
◆ Le budget communal	4-5
◆ Vie associative	6
◆ Le saviez vous ?	6-7
◆ Informations pratiques	8

## MAIRIE :

### HORAIRES D'OUVERTURE:

- ◆ Jeudi : 15h-19h
- ◆ Vendredi : 16h-19h  
sauf jours fériés

Téléphone Mairie : 05.61.84.29.09

Comité de rédaction : Marie Christine Decosterd, Andre Aubaret, Sylvie Perrin, Eric Cogo, Eliseo Bonneton

## LES PROJETS POUR NOTRE COMMUNE : OU EN SOMMES NOUS ?

Comme mentionné dans notre précédent Bulletin Municipal, les principaux projets suivants ont été identifiés par l'équipe municipale pour le mandat en cours.

- ◆ Rénovation de la bibliothèque,
- ◆ Rénovation de l'éclairage public au centre du village dans un souci d'économie d'énergie,
- ◆ Rénovation énergétique de la salle des fêtes et réhabilitation de certains de ses éléments intérieurs (cuisine, éclairage et cablages électriques)
- ◆ Aménagement de la traversée du village avec création d'un trottoir et de places de parking dans la zone reliant le monument au mort au cimetière,
- ◆ Aménagement paysager de l'espace réservé au Moulin avec création de cheminements doux ,
- ◆ Restauration de l'intérieur de l'Eglise et chauffage associé,
- ◆ Aménagement de places de parking autour de l'atelier municipal,
- ◆ Activation du dispositif « voisins vigilants »
- ◆ Pose de bâches incendies notamment dans la zone du Laragou,
- ◆ Sécuriser les zones identifiées comme accidentogènes,

Leur réalisation dépendra évidemment des finances de notre commune, des subventions accordées et seront échelonnés (si retenus) sur la totalité de la durée du mandat. Toutefois certains ont déjà été menés jusqu'à leur terme ou prévus pour l'année en cours et vous sont présentés par la suite.

### *La rénovation de la Bibliothèque*



En 2022, les travaux de rénovation de la bibliothèque ont été finalisés : **les peintures et l'éclairage complètement réhabilités ainsi que les étagères de rangements.** La bibliothèque présente désormais **plus de rayons, de clarté et d'espace** et permettra à nos bénévoles d'offrir un espace plus convivial. Nous vous invitons bien évidemment à venir rencontrer **Jacquie, Michèle, Cecile, Céline, Sylvie et Dominique** pendant les heures d'ouverture.



Ces travaux ont représenté **un budget global de 28038€** pour lequel nous avons été subventionnés à hauteur de **10541€ (37%)**. Merci à Dominique à l'origine de ce projet et le suivi des travaux !

### *La rénovation de l'éclairage public au centre du village*

En 2021 a été conduit le **projet de rénovation de l'éclairage public au centre du village** dans un souci d'économie d'énergie. Ces travaux d'un montant total de **25438€** ont été en partie subventionnés par le SDHEG (Syndicat d'Electricité de la Haute Garonne) . Le cout restant à charge pour notre commune étant de **7661€**



Nous vous encourageons à télécharger rapidement l'application gratuite Panneau Pocket. Ainsi vous recevrez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une information concernant la vie de notre commune.

## LES PROJETS DE NOTRE COMMUNE / OU EN SOMMES NOUS ? (SUITE)

### La rénovation de la salle des fêtes



Les travaux de rénovation de la salle des fêtes a été sans aucun doute le chantier de l'année 2021. Après les demandes de subvention effectuées auprès de l'état, du département et de la région, les appels d'offres lancés au premier trimestre 2021, les travaux ont démarré en septembre 2021 pour se terminer en février 2022. La municipalité a confié ce projet à un bureau d'études (GV'Etudes).



Ces études ont conduit à préconiser **l'installation d'une centrale double flux thermodynamique avec remplacement des menuiseries existantes et rénovation de l'isolation du plafond permettant à la fois de répondre aux exigences des établissements recevant du public et atteindre une économie d'énergie supérieure à 50%**. Dans le cadre du plan de relance, notre commune a bénéficié d'une subvention de 50% de la part de l'état, 20% de la part de la région et 10 % du département que nous tenons à remercier sincèrement au sein de cette rubrique.



Au total, le montant du projet s'est établi à **287808 € dont 56362 €** à charge de notre commune.

En parallèle de ces travaux de rénovation énergétique, ont été menés des travaux de réhabilitation de certains de ses éléments intérieurs (**cuisine, éclairage et refonte des câblages électriques**)



### L'aménagement de la traversée du village

Dans la poursuite de l'aménagement du Centre Bourg, la Commune de Saint Jean l'Herm souhaite continuer **l'urbanisation de la Route de Lagarde, Route Départementale n°70 jusqu'au carrefour avec la Route Départementale n°57**. Cet aménagement situé au centre du village, a pour but essentiel de sécuriser les circulations piétonnes du centre bourg.

Il est prévu la création **d'un cheminement piétonnier le long de la RD n°70** afin de permettre aux piétons de rejoindre le centre du village. Ce cheminement s'inscrit dans la continuité des cheminements doux initiés par la Commune depuis plusieurs années. **Soucieuse de réduire la vitesse des véhicules** et d'améliorer la sécurité des usagers de la route, à l'entrée de son agglomération, coté cimetière, la commune souhaite aménager le carrefour de la RD 70 avec la RD 57 par la réalisation d'un carrefour surélevé afin de sécuriser cette intersection.



**Deux chicanes seront aménagées sur la section urbanisée afin de réduire la vitesse à l'entrée de l'agglomération.** Il sera réalisé le long de l'aménagement, une bande de stationnements longitudinaux afin de proposer une offre de stationnement supplémentaire. Ces travaux pourront être réalisés en une seule tranchée de travaux

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à **177600€**, auxquels s'ajouteront les frais d'études du bureau Becad et pour la totalité desquels nous espérons être subventionnés à hauteur **d'environ 40% par le département et la région réunis**.

---

## LE BUDGET COMMUNAL :

### Informations générales

Il s'agit d'un **acte fondamental** de la gestion municipale car il détermine chaque année les actions qui seront entreprises au sein d'une commune.

Le budget communal est à la fois **un acte de prévision** (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur une année) et **un acte d'autorisation** (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal).

D'un point de vue budgétaire et comptable, un budget se présente en deux parties : une **section de fonctionnement**, et une **section d'investissement**.

Toutefois, l'équilibre de la section de fonctionnement doit permettre un excédent des recettes par rapport aux dépenses, ce surplus, ainsi dégagé, constitue l'autofinancement (ou épargne brute), et **abonde le financement des investissements prévus par la collectivité et le remboursement du capital emprunté**.

L'autofinancement assure le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. **Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement**.

Plus la commune dispose **d'un autofinancement élevé, plus la commune dispose de possibilités** d'investir.

Le but **de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible**.

Cet autofinancement sera prioritairement destiné **à financer le remboursement du capital des emprunts puis, avec le solde restant, financer en fonds propres des investissements nouveaux**.

Nous distinguons deux catégories de dépenses :

- **Les dépenses de fonctionnement** : il s'agit principalement de postes de dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité : charges de personnel et de gestion courante, achat de fournitures, prestations de services, indemnités des élus, participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux, écoles...), subventions aux organismes publics et privés (associations etc...)
- **Les dépenses d'investissement** : il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, du remboursement en capital des emprunts, etc.

Les recettes des collectivités, quant à elles, proviennent notamment :

- **Des impôts locaux directs** (taxes foncières bâti et non bâti),
- **Des dotations /subventions de l'État** et d'autres organismes publics (Département /Région),
- **Des produits des services et du domaine des collectivités** (locations, taxes d'assainissement),
- **Taxe d'aménagement**,
- **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**,
- **Des produits des emprunts**.

*LE BUDGET COMMUNAL (suite)**La situation financière de notre commune en 2020 (dernier budget clôturé)*

Il s'agit des dépenses et recettes de la commune réalisées durant l'année 2020. Comme vous le verrez ci-dessous, l'année 2020 s'est achevée par un déficit de la section de fonctionnement de 32813 € principalement lié à un rattrapage de charges dues aux écoles de Montastruc pour les années 2017 à 2019.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>63510 €</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>229760 €</b>
Remboursement d'emprunts	16327 €	Charges à caractère général	46267 €
Operations d'équipements	32987 €	Charges de personnel	48812 €
Subventions d'équipements versées	11641 €	Charges de gestion courante	108859 €
Divers	2555 €	Intérêts d'emprunts	2423 €
		FNGIR	23401 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>85962 €</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>196947 €</b>
Subventions d'investissements	3952 €	Impôts locaux et taxes	133250 €
Operations de transfert	6038 €	Dotations de l'Etat	50964 €
Excédents de fonctionnement	37474 €	Recettes diverses	12733 €
Taxe d'aménagement	38497 €		

*Les taxes communales pour 2021*

Les taux votés en 2021 pour Saint Jean Lherm par le Conseil Municipal, sont identiques à ceux des années précédentes pour la taxe du foncier non bâti mais, **pour la première fois depuis plus de 25 ans**, nous avons décidé d'augmenter le taux de la taxe du bâti foncier.

En effet, l'examen approfondi de nos finances montre que la commune **ne disposait pas d'un autofinancement suffisant** lui permettant d'emprunter pour les investissements prévus sur le mandat.

Or ces investissements indispensables et liés pour la plupart **à la réhabilitation et la remise aux normes de nos bâtiments existants** devront être absolument menés. Nous sommes bien évidemment prêts à répondre à toutes vos questions sur ce sujet.

Taxe du foncier bâti	Taxe du foncier non bâti
<b>37.4%</b>	<b>66.12%</b>

## VIE ASSOCIATIVE

### Le Comité des Fêtes

Après 2 années d'attente le Comité des Fêtes de Saint Jean L'herm reprend ses activités. Le mois de janvier a permis de renouer le contact avec tous les habitants avec l'**opération " 1 galette offerte pour chaque foyer"**. Une tombola a désigné 10 heureux gagnants au tirage. La remise des récompenses a eu lieu le Vendredi 11 Février à 18h00 à la salle des fêtes



Nos prochains rendez vous vont permettre de relancer nos retrouvailles festives avec la **Poule au Pot** tant attendue, le **Dimanche 3 Avril**. Le repas des voisins, première édition **aura lieu le Vendredi 10 Juin au soir** avec l'occasion de rencontrer tous les nouveaux habitants. **A réserver absolument sur votre agenda**. Enfin la fête locale le premier week end de Septembre aura une saveur particulière: une fête pour toutes les générations. Votre comité des fêtes a **adopté un nouveau logo** pour toutes ses communications et **recherche activement de nouvelles recrues** pour leur prêter main forte, apporter de nouvelles idées et faire vivre ce beau village dans le cadre de ses manifestations.

**Contacts** : Jacques Gasc (0608869440) et Alain Lebourdais (0661469420)

### La bibliothèque

Nous avons le plaisir de vous annoncer **la réouverture de la bibliothèque** après des travaux de rénovation : Le fonds de livres été remanié afin d'offrir une variété de sujets plus large, des livres à gros caractères, des livres récents, pour tous les goûts et tous les âges. Une table permet de s'installer pour effectuer des recherches, feuilleter un ouvrage ou tout simplement discuter.



Une fois abonné, vous pourrez aussi **accéder à la « Médiathèque Numérique »** : une multitude de livres, journaux, films, musiques, directement sur votre ordinateur. Nous vous renseignerons sur les modalités d'accès. Nous vous proposerons durant l'année scolaire des animations autour du livre (lecture, écriture, confection d'un carnet, origami...) mais aussi autour d'une fête (Mardi gras, Pâques, Halloween, Noël). Nous vous attendons nombreux pour (re) découvrir cet espace de lecture et de convivialité.

**Jours d'ouverture : mardi de 17h à 19h, mercredi de 17h à 19h et vendredi de 17h à 19h**

### LE SAVIEZ VOUS ? :

#### La fibre

Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site d'un fournisseur d'accès. Même si la fibre n'arrive pas physiquement jusqu'à votre habitation, le fournisseur d'accès que vous aurez choisi, **se chargera de raccorder votre habitation** (ce dernier répercutera sur fibre 31 le montant de sa prestation, soit d'extension de ligne jusqu'à votre domicile).

**L'installation est gratuite**, mais attention à vérifier le passage actuel de votre câble ADSL, car s'il y a un problème, l'entreprise n'exécutera pas les travaux à réaliser pour résoudre le problème ( par exemple câble ADSL qui ne circule pas, accès aux branchements etc... ) .

LE SAVIEZ VOUS (suite) ?:

### MaPrimeRenov

Le dispositif MaPrimeRénov connaît de  **multiples modifications en cette année 2022**. La prime ne pourra ainsi bénéficier qu'à des logements **d'une ancienneté d'au moins 15 ans**, "à l'exception des demandes de prime réalisées dans le cadre d'un changement de chaudière fonctionnant au fioul", indique un décret publié au Journal officiel du 30 décembre 2021.

Autres évolutions : la durée minimale d'occupation est **fixée à 8 mois par an** ; le propriétaire s'engage à occuper **son logement à titre de résidence principale dans un délai d'un an à compter de la demande de solde** ; le **déla**i de réalisation des travaux est **augmenté à 2 ans** ; le délai de réalisation des travaux est augmenté à un an en cas d'avance.

Les pouvoirs publics ont également procédé à une "clarification rédactionnelle" afin de s'assurer que les primes ne soient pas détournées par des entreprises mandataires. Enfin, les forfaits pour l'installation de foyers fermés et inserts ont été revus à la hausse.

### Demands préalables avant travaux

Nous vous rappelons succinctement les règles suivantes, nécessitant au minimum une information de la mairie : lorsque vous faites intervenir une entreprise sur votre propriété, celle-ci doit œuvrer dans le cadre de la législation, et il est très fortement conseillé de lui demander les assurances nécessaires, afin qu'elle puisse **couvrir les éventuels dommages qu'elle pourrait causer aux infrastructures publiques et au voisinage**.

Pour tout ce qui concerne la construction, les modifications et la démolition, vous pouvez vous informer sur le site officiel de la commune ou bien venir en mairie.

- **Mouvements de terre** (remblais en exhaussement ou affouillement) : le propriétaire avant tout travaux, doit avertir la mairie. De plus, l'entreprise (ou le particulier sans entreprise) qui effectuera ces travaux devra avertir la mairie et le conseil départemental (si le terrain est desservi par une voie départementale), ceci bien avant le début des travaux, **notamment lorsque cela concerne un accès par une voie départementale, le conseil départemental se déplaçant sur le terrain pour effectuer un état des lieux avant et après travaux**.
- De plus, nous vous indiquons que certains travaux **concernant les mouvements de terre**, relèvent du code de l'Urbanisme (articles R421-19 et R421-23) et **peuvent être soumis à déclaration**, voire à un permis d'aménager.
- Dans le cas **d'aménagements à vocation agricole, cet aménagement doit être étudié de plus, en concertation avec la chambre d'agriculture**.
- Nous rappelons aussi que **les interventions dans un espace bois classé (EBC)** dont les propriétaires ont déjà reçu un courrier daté du 7/10/21, doivent aussi faire l'objet d'une déclaration en mairie. (voir zonage des EBC du PLU sur le site officiel de la commune : <https://saint-jean-lherm.fr>)
- Par ailleurs **les installations et rénovations d'assainissement doivent être aussi renseignées en mairie**.

Par conséquent, vous l'avez compris, nous vous recommandons avant tout projet, de venir vous renseigner en mairie pour que nous vous orientons au mieux dans vos démarches administratives **et évitions de nous retrouver dans l'obligation d'appliquer des sanctions comme le prévoit la loi**. Enfin il est possible depuis le début de l'année pour les usagers, de déposer un permis de construire, ou bien de demander une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de leurs travaux, que ceux-ci concernent une construction/extension, un ravalement, une clôture ou un abri de jardin. Par ce biais, l'État cherche à simplifier et à moderniser ses services publics. **Vous pouvez vous renseigner sur le site de la commune, <https://saint-jean-lherm.fr>, onglets mairie puis urbanisme**.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Informations sur la cantine

Depuis 2010, le Conseil Municipal a décidé d'une participation à la cantine, en fonction du Quotient familial de chaque famille, comme cela se pratique dans la majorité des municipalités, Les foyers dont les enfants sont scolarisés en maternelle ou élémentaire devront, pour bénéficier de l'aide municipale, apporter en mairie leur dernière déclaration d'impôt, le document CAF et les reçus de cantine.

### Numéros d'Urgence

- Gendarmerie : 17  
 - Pompiers : 18  
 - SAMU : 15 ou 05.61.49.33.33  
 - Dépannage d'urgence EDF : 08.10.33.30.81  
 - Dépannage d'urgence GDF : 0810.43.30.81  
 - Dépannage d'urgence Eau (VEOLIA) : 08.11.90.29.03  
 - Dépannage d'urgence ligne téléphonique fixe (France Telecom) : 1013  
 - Animaux errants, perte ou vol d'un animal, enlèvement d'animaux morts contactez la Mairie ou la Gendarmerie de Montastruc au 05.34.26.02.05

### Assistants Maternelles de Saint Jean Lherm

GOMEZ Nathalie, route de Lavaur, 06.88.73.95.30  
 SERIEYS Ando, la Bourdette, 05.61.84.82.64

### Tarifs de location de la salle des fêtes aux habitants de Saint Jean Lherm, tarifs 2021 (en cours de révision)

Week end: 200€      Journée: 125€      Soirée: 50€

### Recensement citoyen

Bientôt 16 ans: Pensez au recensement citoyen!!

Pour vous enregistrer, deux possibilités:

- Internet: [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)
- A la mairie

Attention: l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

### Gratuité des transports publics pour les personnes âgées de + de 65 ans

Pour les personnes non imposables, rendez vous à la Mairie muni d'une photo d'identité récente et d'une pièce d'identité pour remplir le formulaire de demande de gratuité des transports publics

### Carte d'Identité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles cartes d'identités sécurisées délivrées à partir du 1er Janvier 2014 à des personnes majeures,
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 Janvier 2004 et le 31 Décembre 2013 à des personnes majeures

Attention toutefois : tous les pays n'acceptent pas le principe de carte d'identité périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans. Nous vous encourageons donc à contacter la secrétaire de mairie de Montastruc en fonction des pays dans lesquels vous souhaitez vous rendre.

### Commandes de fioul groupées

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, pensez à communiquer à la secrétaire de Mairie avant fin Mai le volume de votre commande (en litres), le type de fuel pour votre chaudière (fuel standard ou fuel de qualité améliorée), votre adresse et votre numéro de portable.

Nous prévoyons de programmer une prochaine commande groupée pour le mois de Mars/Avril de l'année 2022

### Etat Civil

#### Naissances :

Gabriel, Iféwolé Myklebust le 02/02/2021,  
 Nino, Pierre, Jean Fourcade le 26/04/2021,  
 Joy, Patricia, Krystel Fabry le 09/07/2021,  
 Théo, Léo, Robert Klunker le 03/09/2021

#### Mariages :

Virginie Bretagne et Yves Moreu le 21/06/2021,  
 Camille Huchet et Henri Capoul le 15/07/2021,  
 Anne Claire Samoisson et Charles-Henri Leroy le 13/08/2021,  
 Yona Zekri et Alexandre Fougeroux le 21/08/2021

#### Décès :

Robert, Dominique Moncalero le 21/01/2021